



Rapport indépendant de certification visant à fournir une assurance limitée sur les faits saillants contenus dans le Rapport de responsabilité sociale de CIMA+ S.E.N.C.

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2016

Préparé conformément à la norme suivante :

Norme Canadienne de missions de certification NCMC 3000, Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques.

Le contenu du présent rapport est strictement confidentiel et son utilisation est restreinte.

L'utilisation non autorisée d'une partie ou de la totalité du présent rapport est strictement interdite.



Table des matières

SECTION I: Rapport de certification du professionnel en exercice indépendant visant à fournir une assurance limitée sur l'« Annexe portant sur les indicateurs clés de performance » de CIMA+ S.E.N.C. pour 2015-2016.....	3
SECTION II : «Annexe portant sur les indicateurs clés de performance» de CIMA+ pour la période s'échelonnant du 1er février 2015 au 31 janvier 2016	4



SECTION I: Rapport de certification du professionnel en exercice indépendant visant à fournir une assurance limitée sur l'« Annexe portant sur les indicateurs clés de performance » de CIMA+ S.E.N.C. pour 2015-2016

Au conseil d'administration et à la direction de CIMA+ S.E.N.C.

Nous avons réalisé une mission d'attestation visant à fournir une assurance limitée à l'égard de l'« Annexe portant sur les indicateurs clés de performance » (collectivement « l'objet de la mission ») contenue dans le Rapport de responsabilité sociale de CIMA+ S.E.N.C. (CIMA) pour l'exercice terminé le 31 janvier 2016. La mission a été réalisée par une équipe multidisciplinaire de professionnels de la certification en exercice et de spécialistes de l'environnement.

Étendue des travaux et objet de la mission

L'étendue de nos travaux est limitée exclusivement à l'annexe susmentionnée et ne couvre aucune autre information, note, section ou paragraphe du Rapport de responsabilité sociale de CIMA.

Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les chiffres comparatifs des exercices précédents ou sur les tendances, les écarts et les autres informations n'ayant pas été mentionnés expressément dans ce paragraphe sur l'étendue des travaux et l'objet de la mission.

En ce qui a trait à l'« Annexe portant sur les indicateurs clés de performance », notre mission consistait à fournir une assurance limitée sur :

- Avantages sociaux offerts
- Santé et sécurité
- Formation et éducation
- Diversité et égalité des chances
- Lutte anticorruption

Le périmètre organisationnel visé pour chaque indicateur clé de performance a été indiqué dans l'annexe susmentionnée.

Responsabilité de CIMA

En ce qui a trait à l'« Annexe portant sur les indicateurs clés de performance », CIMA a la responsabilité de choisir et d'appliquer les critères de présentation (les « critères applicables ») décrits dans l'annexe susmentionnée. CIMA est responsable de la préparation et de la présentation de l'annexe conformément aux critères de présentation de l'information. CIMA est aussi responsable de la conservation des dossiers et du maintien de contrôles internes appropriés qui sont conçus pour étayer le processus de présentation de l'information.



Incertitude inhérente

Les données non financières sont soumises à un plus grand nombre de limitations inhérentes que les données financières en raison de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les sonder ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données reposent sur des hypothèses et des jugements personnels.

Notre travail n'a en aucun cas porté sur les données présentées pour des exercices précédents ou sur des prévisions et des cibles futures. Nous n'avons pas effectué de travaux autres que ceux convenus selon l'étendue délimitée et nous avons donc limité notre conclusion à l'objet de la mission susmentionnée.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux obligations liées au Code de déontologie des professionnels comptables publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants, y compris les obligations en matière d'indépendance et autres exigences reposant sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité NCCQ 1 (*contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification*), publiée par le Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) et maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur la question de savoir si nous avons relevé quoi que ce soit qui nous porte à croire que l'« Annexe portant sur les indicateurs clés de performance » n'ont pas été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux « critères applicables ».

Nous avons réalisé notre mission d'attestation visant à fournir une assurance limitée conformément à la *Norme Canadienne de Missions de Certification NCMC 3000, Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* énoncée dans le Manuel de CPA Canada – Certification. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la mission d'attestation de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet de la mission ne comporte pas d'anomalies significatives.

Une mission d'attestation visant à fournir une assurance limitée réalisée conformément à l'NCMC 3000 comporte l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par CIMA des critères applicables, l'évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, la prise de mesure en réponse à l'évaluation des risques selon les circonstances dans la mesure nécessaire, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des rapports. L'étendue d'une mission d'attestation visant à fournir une assurance limitée est nettement moindre que celle d'une mission d'attestation visant à fournir une assurance



raisonnable tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation des risques, y compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse à l'évaluation des risques.

Les procédures que nous avons mises en œuvre reposaient sur notre jugement professionnel et comprenaient des demandes d'informations, l'observation des processus suivis, l'inspection de documents, des procédures analytiques, l'évaluation du caractère approprié des méthodes de quantification et des politiques de déclaration et la vérification de la concordance ou le rapprochement avec les documents sous-jacents.

Compte tenu des circonstances de la mission, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures énumérées ci-dessus, nous avons :

- au moyen de demandes d'informations, acquis une compréhension de l'environnement de contrôle de CIMA et des systèmes d'information pertinents pour la quantification et la déclaration des indicateurs clés de performance , mais n'avons pas évalué la conception d'activités de contrôle particulières, ni obtenu d'éléments probants quant à leur mise en œuvre ou testé l'efficacité de leur fonctionnement;
- évalué si les méthodes utilisées par CIMA pour établir des estimations sont appropriées et si elles ont été appliquées de façon uniforme. Cependant, nous n'avons pas testé les données sur lesquelles les estimations sont fondées ni établi nos propres estimations par rapport auxquelles évaluer les estimations de CIMA.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission visant à fournir une assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre lors d'une mission visant à fournir une assurance raisonnable, leur calendrier d'application diffère également. Le niveau d'assurance obtenu d'une mission d'attestation visant à fournir une assurance limitée est de ce fait nettement moins élevé que celui qui découle d'une mission visant à fournir une assurance raisonnable. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion visant à fournir une assurance raisonnable sur la question de savoir si l'« Annexe portant sur les indicateurs clés de performance » faisant l'objet de la mission a été préparé, dans tous les aspects significatifs, conformément aux critères applicables, qui ont été appliqués comme il est expliqué dans l'annexe.

Conclusion de la mission visant à fournir une assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'« Annexe portant sur les indicateurs clés de performance » contenu dans le Rapport de responsabilité sociale de CIMA+ S.E.N.C. pour l'exercice terminé le 31 janvier 2016 n'a pas été préparé, dans tous les aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Restriction concernant l'utilisation du rapport

Le présent rapport, y compris sa conclusion, est préparé uniquement à l'attention du Conseil d'administration et de la direction de CIMA, dans le seul but d'aider la direction à faire rapport sur la performance et les activités de la société en matière de développement durable. Nous consentons à la publication du présent rapport dans le cadre du Rapport de responsabilité sociale de CIMA+ S.E.N.C. pour l'exercice terminé le 31 janvier 2016, afin de permettre à la direction de démontrer qu'elle s'est acquittée de ses responsabilités de gouvernance en faisant préparer un rapport de certification indépendant sur les informations choisies contenues dans le rapport. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à l'égard de personne d'autre que le Conseil d'administration et la direction de CIMA pour notre



travail ou pour le présent rapport, sauf si les conditions applicables ont été expressément convenues avec nous et si nous avons donné notre consentement écrit au préalable.

PricewaterhouseCoopers p.r.l./s.t.n.c.r.l

Le 29 novembre 2016

Montréal (Québec)

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° 113424



**SECTION II : «Annexe portant sur les indicateurs clés de performance» de CIMA+
pour la période s'échelonnant du 1er février 2015 au 31 janvier 2016**



Rapport de responsabilité sociale 2015-2016 de CIMA+ Annexe portant sur les indicateurs clés de performance

INTRODUCTION

Ce document décrit la méthodologie et les hypothèses utilisées relativement aux indicateurs clés de performance (« KPIs ») présentés aux pages 20 à 27 du Rapport de responsabilité sociale 2015-2016 de CIMA+.

Tous les KPIs énumérés ci-dessous ont été calculés en considérant la performance de l'entreprise pour la période s'échelonnant du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016, à moins d'une mention contraire. Tous les KPIs ont été calculés en considérant seulement les activités de CIMA+ et de ses filiales au Canada. Les données sont calculées pour l'ensemble des associés, des associés délégués et des employés, à l'exception des étudiants et des stagiaires, en date du 31 janvier 2016, à moins d'une mention contraire.

1) Avantages sociaux offerts

Description :

Avantages sociaux qui sont offerts à l'ensemble des employés permanents de l'organisation, mais non aux employés temporaires ou à temps partiel, pour tous les bureaux de CIMA+ au Canada.

Assertions :

Nous offrons un régime d'assurance collective avec trois paliers de couverture, permettant aux employés de personnaliser leur couverture en fonction de leurs besoins et de ceux de leur famille ; Programme d'aide aux employés (PAE) ; Régime de retraite : l'employeur cotise 4 % du salaire de base de l'employé lorsque celui-ci cotise aussi au régime ; Plan de participation ; Journées de maladie (24 heures par année) ; Rabais à des centres de conditionnement physique.

2) Santé et sécurité

Description :

- Nombre d'accidents avec perte de temps
- Nombre de jours de travail perdus
- Nombre de consultations médicales
- Décès
- Fréquence des accidents
- Taux d'absentéisme

Assertions :

	2015
Fréquence des accidents	2,36



Indicateurs GRI	Par région				Par genre		Par statut		Total
	Québec	Ontario	Ouest du Canada	Provinces atlantiques	M	F	Employé	Superviseur	
Nombre d'accidents avec perte de temps	1	0	2	0	2	1	3	0	3
Nombre de jours perdus	28	0	21	0	21	28	49	0	49
Nombre de consultations médicales (excluant les accidents avec perte de temps)	3	0	0	0	2	1	3	0	3
Décès	0	0	0	0	-	-	-	-	0

Taux d'absentéisme	Genre	Provinces atlantiques	Ontario	Ouest du Canada	Québec	Total général
Employé	M	7,10 %	2,89 %	3,29 %	4,17 %	3,98 %
	F	0,62 %	3,34 %	5,15 %	5,67 %	5,31 %
Superviseur	M	0,00 %	1,62 %	1,05 %	1,48 %	1,42 %
	F	--	--	--	1,57 %	1,57 %
Total général		4,62 %	2,90 %	3,47 %	4,36 %	4,12 %

Méthodologie et hypothèses :

- **Période couverte** : Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
- **Accident avec perte de temps** = Accident survenu dans le cadre du travail et qui a entraîné une absence d'au moins une journée de travail (au-delà de la journée où le travailleur a consulté un professionnel de la santé)
- **Jours perdus** = La durée de l'absence à partir de la journée suivant la consultation médicale jusqu'à la veille du jour où l'employé retourne à son travail habituel, ou à un poste similaire avec des tâches restreintes.
- **Consultation médicale** = Incident survenu dans le cadre du travail et pour lequel un traitement par un professionnel de la santé s'est avéré nécessaire (sans toutefois occasionner une absence du travail au-delà de la journée de la consultation)
- **Taux d'absentéisme** = (Heures planifiées moins heures travaillées / heures planifiées) x 100
- **Fréquence des accidents** = Nombre d'accidents avec perte de temps x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées
- **Décès** = Nombre de décès

Note : Les définitions ci-dessus ont été élaborées à partir des normes OHSAS 18001 et sont documentées dans le guide de CIMA+ « Gestion des incidents SSE-P10-04 ».

3) Formation et éducation

Description :

- Nombre d'heures de formation
- Heures moyennes de formation par genre et par catégorie d'emploi

Assertions :

Heures de formation	Heures totales	Nombre d'employés	Moyenne par genre
Hommes	15 312,25	1 235	12
Femmes	5 989,55	530	11
Total	21 301,80	1 765	12

Moyennes d'heures de formation par catégorie d'emploi	
Clérical	3
Administratif	8
Semi-professionnels et techniciens	9
Professionnels	17
Cadres intermédiaires	11
Cadres supérieurs	12
Total général	12

Méthodologie et hypothèses :

- Les heures de formation sont calculées à partir de notre système de relevés de temps et sont traitées par le service des Finances.
- L'ensemble des membres du personnel qui ont travaillé chez CIMA+ pendant la période couverte sont inclus (1 765).

4) Diversité et égalité des chances

Description :

- Nombre et pourcentage d'employés par âge, genre et catégorie d'emploi
- Nombre des membres de l'équipe de gouvernance par âge et par genre

Assertions :

Composition de la gouvernance

Conseil d'administration

Âge	M	F	Total
40-49 ans	0		0
50-59 ans	1		1
60 ans et plus	4		4
Total	5		5



Comité de direction

Âge	M	F	Total
40-49 ans	2	1	3
50-59 ans	10		10
60 et plus			
Total	12	1	13

Comité de gouvernance et d'éthique

Âge	M	F	Total
30-39 ans	1	0	1
40-49 ans	3	1	4
50-59 ans	0	0	0
60 et plus	1	1	2
Total	5	2	7

Nombre et pourcentage de la main-d'œuvre par âge et par catégorie d'emploi

Groupes d'âge	Clérical	Administratif	Semi-professionnels et techniciens	Professionnels	Cadres intermédiaires	Cadres supérieurs	Total
Moins de 30 ans	14	11	87	121			233
	0,9 %	0,7 %	5,9 %	8,2 %	0,0 %	0,0 %	15,8 %
30-49 ans	12	82	304	335	51	61	845
	0,8 %	5,5 %	20,6 %	22,7 %	3,5 %	4,1 %	57,2 %
50 ans et plus	18	46	137	68	29	102	400
	1,2 %	3,1 %	9,3 %	4,6 %	2,0 %	6,9 %	27,1 %
Total	44	139	528	524	80	163	1 478
	3,0 %	9,4 %	35,7 %	35,5 %	5,4 %	11,0 %	100,0 %

Nombre et pourcentage de la main-d'œuvre par groupe désigné et par catégorie d'emploi

Groupes désignés	Clérical	Administratif	Semi-professionnels et techniciens	Professionnels	Cadres intermédiaires	Cadres supérieurs	Total
Autochtones	--	1	3	2	2	1	9
		0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,6 %
Femmes	26	126	124	133	12	20	441
	1,8 %	8,5 %	8,4 %	9,0 %	0,8 %	1,4 %	29,8 %
Handicapés	1	1	6	2	--	1	11
	0,1 %	0,1 %	0,4 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,7 %
Minorités visibles	--	9	30	45	2	--	86
		0,6 %	2,0 %	3,0 %	0,1 %		5,8 %
Sous-total désignés	27	137	163	182	16	22	547
	1,8 %	9,3 %	11,0 %	12,3 %	1,1 %	1,5 %	37,0 %
Non-désignés	18	12	374	351	65	141	961
	1,2 %	0,8 %	25,3 %	23,7 %	4,4 %	9,5 %	65,0 %

* Le total des groupes désignés et non désignés est de 102 %, puisque certaines personnes peuvent appartenir à plus d'un groupe désigné.



Méthodologie et hypothèses :

- Le nombre d'employés a été calculé à partir du nombre d'effectifs qui étaient actifs en date du 31 janvier 2016, et inclut les employés qui étaient en congé parental (congé de maternité et de paternité), en mise à pied temporaire, et en congé de maladie ou d'invalidité.

5) Lutte anticorruption

Description :

- Pourcentage d'employés qui ont complété la formation sur l'éthique
- Pourcentage d'associés, d'associés délégués et de gestionnaires qui ont complété la formation avancée sur l'éthique

Assertions :

Formation sur l'éthique	
% d'associés, d'associés délégués et d'employés qui ont complété la formation sur l'éthique (Bloc I)	99,7 %
% d'associés, d'associés délégués et de gestionnaires qui ont complété la formation avancée sur l'éthique (Bloc II)	68,8 %

Méthodologie et hypothèses :

- Le nombre et le pourcentage d'employés qui ont complété la formation sur l'éthique ont été calculés sur la base du nombre d'associés, d'associés délégués et d'employés ayant un emploi permanent, temporaire ou à temps partiel, en date du 31 janvier 2016, qui avaient complété la formation à la date de publication du rapport.
- Le nombre et le pourcentage d'employés qui ont complété la formation avancée sur l'éthique ont été calculés sur la base du nombre d'associés, d'associés délégués et de gestionnaires en poste, en date du 31 janvier 2016, qui avaient complété la formation à la date de publication du rapport.